

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 28 novembre 2011**

CP 11/11-13

*L'an deux mil onze, le 28 novembre à 15 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Étaient présents : MM. Empociello, Massip, Albert, Gonzalez, Roger, Roset, Hébral, Capayrou et Quéreilhac. ;*

*Excusés ayant donné procuration de vote : MM. Descazeaux et Marty ;*

*Etaient excusés : MM. Cambon, Moignard et Lavabre.*

**PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION  
COMPLEMENTAIRE 2011**

---

Conformément à la loi du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et les politiques d'insertion et aux exigences liées au F.S.E, le Conseil Général « adopte ou adapte un Programme Départemental d'Insertion », ce qui a été fait le 30 mai dernier suite à la décision de la Commission Permanente.

Au-delà de la responsabilité institutionnelle qui nous incombe sur le champ de l'insertion, le Conseil Général de Tarn-et-Garonne fait de cet enjeu qui concerne chacun d'entre nous un élément clef de son action au coeur de la société parce que l'exigence de solidarité nous amène à refuser de laisser certains de nos concitoyens seuls face à la violence de notre monde et en marge de celui-ci.

Pour mémoire, l'autorisation d'engagement 2011 affectée au Programme Départemental d'Insertion (subventions classiques et appel à projet) s'élève, à l'issue du vote de la Décision Modificative n° 2, à **1 240 463 €** avec la ventilation suivante :

- article 657348 - 564 - subventions aux communes et structures intercommunales : **133 930 €**
- article 657424-564 - subventions aux associations : **1 106 533 €.**

A l'occasion de cette séance, je vous propose d'examiner une nouvelle demande de financement présentée par l'**A.F.T.R.A.M.**

Cette association qui intervient déjà dans notre Programme Départemental d'Insertion depuis plusieurs années sur une action d'accompagnement à la scolarité avait fait une offre lors de l'appel à projet 2011 intitulée « formation linguistique et mise à niveau des savoirs de base » pour un montant de **15 000 € et un suivi de 40 bénéficiaires du R.S.A sur le Pays Montalbanais.**

Cette candidature n'ayant pu être retenue par le Comité de sélection au vu du respect des contraintes budgétaires, il s'avère aujourd'hui que le niveau d'engagement de notre programme nous permet de répondre favorablement au financement de cette action.

En conséquence, je vous propose d'intégrer cette action dans notre Programme Départemental d'Insertion 2011 conformément à la fiche-action pour un montant de **15 000 €**

Les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 657424 S/F 564 - « subventions aux associations » :

* autorisation d'engagement 2011 :	1 106 533 €
* crédits déjà engagés :	1 085 033 €
* engagé à ce jour :	15 000 €
* crédits disponibles :	6 500 €

En conclusion, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

#### **LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Accorde au titre du programme départemental d'insertion complémentaire 2011, une subvention de 15 000 € à l'A.F.T.R.A.M à Montauban pour le suivi de 40 bénéficiaires sur le Pays Montalbanais sur l'action intitulée : « formation linguistique et mise à niveau des savoirs de base » ;

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département toutes pièces découlant la présente décision ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 657424, sous-fonction 564 « subventions aux associations ».

Adopté à l'unanimité.

Le Président,